



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES.....

PROCES VERBAL N° 4

Réunion restreinte du : 12 octobre 2018
A 14 heures 30

Lieu : Antenne de DIEPPE 76370 MARTIN EGLISE

Présidence : Mr Christian LEFEBVRE

Membres présents : Mrs Daniel BECQUET, Gérard GLATIGNY, Didier LEMARIE, René VAN HULLE.

Membres absents excusés : Mr Claude MICHEL Vice-Président du D.F.S.M.

Le Président LEFEBVRE souhaite le bienvenue aux membres présents, les remercie de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des terrains et installations sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Condoléances : A la famille de Pierre FOURNIER ancien vice-président délégué du D.F.V.
A la famille de Daniel BECQUET pour le décès de sa belle fille et de son beau fils.

Félicitations : A Christian HARDY ex membre du Comité Directeur de la L.F.N. qui reçoit la médaille d'argent de la Jeunesse et Sport .



CONFIRMATIONS DECENNALES SAISON 2018/2019

Les CLUBS suivants sont concernés :

- DIEPPE Jean DASNIAS 1 niveau 3
- CANY F.C. niveau 4
- PLATEAU A.S. RICHEMONT niveau 4
- ST NICOLAS D'ALIERMONT GARCONNET FRERES N°2 niveau 5
- ST VALERY EN CAUX Jean NALLET niveau 5
- CAUDEBEC EN CAUX M. LE PETIT FOOT à 11
- ENVRONVILLE niveau 5
- ETALONDES niveau 5
- INCHEVILLE niveau 5
- ENVERMEU 2 niveau 5
- GUEURES niveau 5
- ST PIERRE DE VARENDEVILLE niveau 5
- STE MARIE DES CHAMPS niveau 5
- ANNEVILLE AMBOURVILLE PRESQU'ILE niveau 5
- LONGUEIL BASSE SAANE niveau 5

A la prochaine échéance de classement décennal l'installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3), vestiaires joueurs de 20 m² (recommandés 25 m²) et arbitres de 8 m².

VISITES QUINQUENNALES 2018/2019

- EU Gérard CARPENTIER niveau 3
- DUCLAIR niveau 5
- VARENDEVILLE SUR MER niveau 5
- LONDINIÈRES COUBERTIN niveau 5
- BELLEVILLE SUR MER niveau 5
- LE CATELIER niveau 6
- VILLERS ECALLES niveau 6
- VAL DE SAANE niveau 6

RAPPEL : Tous les CLUBS de D 1 et D 2 doivent avoir un terrain classé niveau 5.

Les terrains suivants seront à contrôler prochainement.

- VALLEES CAUDEBEC EN CAUX
- HERICOURT EN CAUX
- VATTEVILLE BROTONNE non classé en attente des documents demandés
- ARQUES LA BATAILLE La Gare
- ST AUBIN LE CAUF
- LUNERAY GRUCHET ST SIMEON
- GRANDCOURT
- BIVILLE LA BAIGNARDE
- BOSCHARD
- SASSETOT THEROULDEVILLE
- ST PIERRE EN PORT



- VEAUVILLE LES BAONS
- BETHUNE (MEULERS et ST VAAST D 'EQUIQUEVILLE)
- NESLE HODENG
- DIEPPE JANVAL

**Toute compétition officielle doit se dérouler sur un terrain homologué (niveau 4 – 5 – 6).
Prendre contact avec la Commission pour un rendez-vous et constituer un dossier
d'homologation. Les propriétaires des installations doivent fournir des plans de situation et des
vestiaires lors de la constitution du dossier de classement initial.
Les dates de visite seront prises prochainement.**

QUESTIONS DIVERSES : Néant ;

La séance est levée à 17 heures.

Le Président de la Commission
Christian LEFEBVRE .

Le Secrétaire de la Commission
Didier LEMARIE